

ANNEXE N° 3
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & ASPERGER AIDE FRANCE
ANNEE CONCERNEE : 2018

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à soutenir ASPERGER AIDE FRANCE hauteur de **TROIS MILLE CINQ CENTS EURO (3 500 €)** pour le projet **KIT ANIMATE - Accompagnement Handicap**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 29 Octobre 2018 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT

Pour ASPERGER AIDE FRANCE

ASPERGER AIDE FRANCE
5 Rue de Macon
94140 ALFORTVILLE
www.aspergeraide.com

Elaine HARDIMAN-TAVEAU

